

La juridiction du 1^{er} Président



32. PROCÉDURE CIVILE



RÉF: UA23-01

DATE: 30 mars 2023

DURÉE: 3h

PUBLIC: Avocats

PRÉ-REQUIS:

Avocats en exercice

HORAIRES:

09h30 > 12h30

TARIF: 140€

NIVEAU: Actualisation

FORMATEUR:

Mme Pascale VERNAY, 1ère Présidente de la cour d'Appel

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7jours

DESCRIPTION / CONTENU

- Rappeler les règles de droit applicables à la matière
- Transmettre aux participants les attentes des magistrats
- Favoriser la culture de la médiation ou du moins de la négociation entre avocats

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

Х	Exposé		Démonstration / exercices	
X	Questionnement / débat		Autre	
χ	Mise en situation			
MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES				
	Power Point		Jeux	
	Revue de Jurisprudence		Autre	
X	Textes		Autre	
	Vidéo			

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Définissez un seuil de réussite.				
	Quiz ou QCM	Autre		
χ	Mise en situation	Autre		
χ	Restitution			

Comment estimez-vous que l'avocat aura atteint son objectif ?







La juridiction du 1^{er} Président



32. PROCÉDURE CIVILE



RÉF: UA23-01

DATE: 30 mars 2023

DURÉE: 3h

PUBLIC: Avocats

PRÉ-REQUIS:

Avocats en exercice

HORAIRES:

09h30 > 12h30

TARIF: 140€

NIVEAU: Actualisation

FORMATEUR:

Mme Pascale VERNAY, 1ère Présidente de la cour d'Appel

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7jours

CONTENU

I / Diversité et évolutions récentes de la juridiction du Premier Président :

- Arrêt de l'exécution provisoire de droit commun (EP de droit et EP ordonnée)
- Demande d'autorisation de faire appel
- Sursis à exécution des décisions prise par le JEx
- Procédures particulières prévues par le Code de Commerce et le Code de la consommation
- Demande de radiation du rôle
- Demande d'aménagement et de consignation
- Demande de relevé de forclusion pour faire appel

II / Procédure de taxation des honoraires d'avocats (partie plus interactive)

- La procédure et ses évolutions
- La contestation des honoraires devant le Premier Président



